

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 37/1871 :

Contrat local Santé (CLS) en partenariat avec l'Instance Territoriale de Concertation en Santé (ITCS) Sud

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Michel FONTAINE

Affaire n°37/1871 : Contrat local Santé (CLS) en partenariat avec l'Instance Territoriale de Concertation en Santé (ITCS) Sud.

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint Pierre dispose depuis fin 2023 de son Contrat Local Santé (CLS) signé avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture.

Pour la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2033, l'ARS La Réunion installe des Instances Territoriales de Concertation en Santé (ITCS) sur chacune des microrégions (Nord, Est, Sud et Ouest). Ces instances marquent une nouvelle étape dans l'association des acteurs locaux à la construction de solutions opérationnelles répondant aux besoins de santé de la population.

Dans le Sud, l'Instance s'est tenue le 25 novembre 2024, en présence de plus de 40 participants dont l' élu à la santé représentant la Ville de Saint-Pierre. Les autres communes concernées sont Les Avirons, Cilaos, Entre Deux, Etang Salé, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Philippe et Le Tampon.

Quatre projets ont été retenus et sont à co-construire avec les acteurs du territoire pour améliorer l'accès aux soins et à la prévention dans la région Sud :

* Déploiement du dispositif d'intervention précoce addictions avec la mise en place d'actions allant de la prévention aux soins afin d'agir le plus tôt possible, dès l'expérience d'usage, avant que ne s'installe l'addiction,

* Mieux prendre en compte le dépistage, l'alliance thérapeutique et l'orientation vers le soin pour les jeunes en situation de mal être et/ou d'addiction,

* Envisager une meilleure prise en compte du besoin de dépistage et orientation vers le soin pour les troubles auditifs et visuels chez les enfants de 5-6 ans,

* Déploiement du programme ICOPE (Integrated Care for Older People) permettant d'évaluer les capacités fonctionnelles d'une personne âgée afin de repérer ses facteurs de fragilité et de retarder son entrée dans la dépendance.

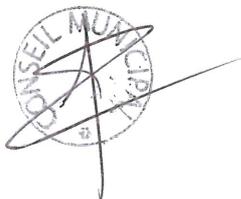
La Prochaine séance de l'Instance Territoriale de Concertation en Santé (ITCS) Sud aura lieu en Juin 2025 avec un suivi, un bilan et une validation des projets.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **DE PRENDRE** acte des résolutions 2025 susmentionnées de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via son Instance Territoriale de Concertation en Santé (ICTS), impactant le Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Saint-Pierre,

• **DE VALIDER** le principe de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour faire émerger ces orientations,

• **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974/219740164-20250311-37-1871-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025